



L'honorable Kevin Sorenson, c.p., député
Président
Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa, ON K1A 0A6

AVR 16 2018
APR

Monsieur Sorenson,

Au nom du gouvernement du Canada, nous sommes heureux de présenter la Réponse du gouvernement au Trente-quatrième rapport du Comité permanent des comptes publics, intitulé « Rapport 2 – Les droits de douane, des rapports du printemps 2017 du vérificateur général du Canada – Partie 1 ».

Nous tenons à vous remercier et à remercier le Comité d'avoir déposé son rapport, qui nous offre une excellente occasion de jeter un regard critique quant à la façon dont le gouvernement du Canada s'assure que les droits de douane sont adéquatement évalués tout en facilitant la circulation des marchandises et des personnes au Canada.

Le gouvernement prend note des recommandations du Comité permanent comme il est indiqué dans son rapport du 13 décembre 2017, et compte répondre à chacune des recommandations en respectant l'échéancier fixé par le Comité. En février 2018, le ministère des Finances a d'ailleurs transmis au Comité sa réponse à la sixième recommandation. Dans le cas où le gouvernement ne serait pas en mesure de transmettre des rapports complets dans les délais impartis, des rapports d'étape seront transmis et, à la demande du Comité, des rapports définitifs suivront à la fin des travaux inhérents aux recommandations du Comité.

Encore une fois, nous remercions les membres du Comité du travail accompli dans le cadre de la rédaction du présent rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments distingués.

L'honorable Ralph Goodale, c.p., député
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

L'honorable Bill Morneau, c.p., député
Ministre des Finances

Pièce-jointe : (1)

RAPPORT 2 – LES DROITS DE DOUANE, DES RAPPORTS DU PRINTEMPS 2017 DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA – PARTIE 1

RECOMMANDATION 1 – Sur le processus d’agrément des courtiers en douane

Que, d’ici le 30 septembre 2018, l’*Agence des services frontaliers du Canada* présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport faisant état des consultations menées dans le cadre de la révision du processus d’agrément des courtiers en douane, des participants à ces consultations, des conclusions en découlant et des changements qui seront apportés à l’agrément des courtiers en douane suite à ces consultations, notamment sur les évaluations périodiques des courtiers et le partage de responsabilités entre courtiers et importateurs à l’égard du respect des règles d’importation.

RECOMMANDATION 2 – Sur le régime de sanctions pécuniaires

Que, d’ici le 30 septembre 2018, l’*Agence des services frontaliers du Canada* (l’Agence) présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport sur les consultations menées par l’Agence sur la révision de son régime de sanctions pécuniaires, les changements apportés dans ce domaine et leur mise en œuvre.

RECOMMANDATION 3 – Sur le délai pour la révision des déclarations d’importation

Que, d’ici le 30 septembre 2018, l’*Agence des services frontaliers du Canada* (l’Agence) présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes : A) un rapport d’étape sur l’examen de l’Agence des dispositions sur le délai pour les révisions des déclarations d’importation et les consultations menées, et; B) d’ici le 31 décembre 2019, un rapport d’étape sur les changements apportés à ce sujet.

RECOMMANDATION 4 – Sur l’entrée des marchandises contingentées

Que, d’ici le 30 septembre 2018, l’*Agence des services frontaliers du Canada* présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes : A) un rapport d’étape sur les processus de vérification et de révision concernant les marchandises contingentées et une présentation en personne à l’automne 2018; et B) un rapport sur toute nouvelle mesure prise pour mieux contrôler l’importation des marchandises contingentées.

RECOMMANDATION 5 – Sur le contrôle des marchandises devant être réexportées

A) Que, d'ici le 30 septembre 2018, l'*Agence des services frontaliers du Canada* présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport intérimaire faisant état des consultations sur le fait de rendre les licences d'importation renouvelables et d'exiger un dépôt lors de l'importation de marchandises importées à risque, et;

B) que, si aucun changement n'est apporté sur ces questions, que, d'ici le 30 octobre 2018, le *ministère des Finances Canada* présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport sur les raisons expliquant cette décision.

RECOMMANDATION 6 – Sur l'examen du Tarif des douanes

Que, d'ici le 28 février 2018, le *Ministère des Finances Canada* présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport sur les méthodes retenues pour éliminer ou conserver certains numéros tarifaires et le nombre de ces numéros qui seront combinés ou éliminés.